

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE**

**COMPTE RENDU INTEGRAL
de la séance du 26 juillet 2011
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.**

*Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15*

Présents : tous les membres sauf M. Jacques SKOTARCZAK, absent excusé.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 15 juillet 2011 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2011
2. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : proposition de fusion Communauté de Communes du Grand Ried – Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs
3. Ecole Maternelle : acquisition de matériel
4. Ecole Primaire : demande de subvention
5. Presbytère : remplacement du portail
6. Mairie : mobilier pour la salle du Conseil
7. Intervention des Adjoints
8. Divers

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2011

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : proposition de fusion Communauté de Communes du Grand Ried – Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs

M. le Maire expose les principaux éléments de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Cette loi a prévu la mise en œuvre d'un schéma départemental de coopération intercommunale.

Dans ce cadre, l'article 35 de la loi prescrit :

- 1) La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants, permettant une couverture intégrale du territoire et, partant, la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales ;
- 2) Une amélioration de la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'institut national de la statistique et des études économiques, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ;

- 3) L'accroissement de la solidarité financière ;
- 4) La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes au regard en particulier de l'objectif de suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes ;
- 5) Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- 6) La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

Les objectifs à atteindre :

- D'une part, une plus grande rationalisation, par le biais, notamment de la mutualisation des services afin de s'assurer une meilleure cohérence spatiale dans chacun des domaines considérés.
- D'autre part, améliorer la solidarité financière, en recherchant, chaque fois que cela a été possible, une intégration fiscale plus poussée, en favorisant notamment le choix d'un passage d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle unique.

A ce titre, le Préfet du Bas-Rhin, après avoir présenté (le 5 mai) son projet de schéma aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.), a invité les différentes collectivités (courrier du 11 mai) à se prononcer sur celui-ci. Ainsi, ce schéma envisage-t-il la fusion des Communautés de Communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried .

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des éléments d'argumentaire, d'analyse et de conclusion figurant au schéma à cet effet.

Ce regroupement répond aux objectifs de l'article 35 précité de la loi :

Le rapprochement de ces deux communautés de communes réunira 17 des 21 communes du canton de Marckolsheim soit 18 067 habitants, 3 communes du canton ayant fait le choix d'appartenir à la communauté de communes de Sélestat et une autre, Diebolsheim, à la Comcom du Rhin, en demandant par ailleurs son rattachement au canton de Benfeld.

Historiquement structuré en deux SIVOM, ce territoire du Ried de la bande Rhénane Sud présente une grande cohérence géographique autour du Rhin, de l'Ill, d'activité agricole. Cette cohésion se traduit par l'appartenance des deux Comcom aux mêmes bassins de vie et d'emploi de Sélestat, au même SCOT de Sélestat, au Pays d'Alsace Centrale, au même territoire de santé (Sélestat et Colmar) et les a conduit à développer des démarches communes dans un certain nombre de domaines ayant donné lieu à la signature en juillet 2002, d'une chaîne intercommunale de développement local, puis à la conclusion avec le Conseil Général d'un contrat de territoire unique malgré un écart considérable de richesses entre les deux Comcom.

De plus, dans le domaine économique avec un secteur plus tourné vers l'artisanat (Grand Ried) et une autre plus industrielle (Marckolsheim et port du Rhin) l'ensemble des activités sera réuni et générera une ressource globale améliorant la solidarité financière au sein de la nouvelle Comcom (PF de Marckolsheim = 244.47 et PF du Grand Ried = 90.83), solidarité déjà traduite en partie par l'attribution d'une dotation de solidarité intercommunale importante à la Comcom du Ried par celle de

Marckolsheim ou le PER de Marckolsheim mettant en œuvre un processus de transformation de la paille de maïs, principale culture du canton. Enfin, conscients de cet avenir commun, des élus des deux Comcom sont réciproquement présents aux réunions des conseils communautaires et se préparent à organiser leur rapprochement.

De même, M. le Maire informe du contenu de la délibération du Conseil de Communauté de la CCGR en date du 22.06.2011, par laquelle cet organe délibérant émet un avis favorable unanime à la proposition de fusion de la CCME et de la CCGR, tel que suggéré par le Préfet. Si dans l'immédiat, il n'y a lieu que de se prononcer sur le nouveau territoire, la réflexion des instances politiques des deux communautés de communes prend néanmoins déjà en compte l'élaboration prochaine de nouveaux statuts ainsi que le travail sur une nouvelle organisation politique, administrative, comptable, technique et culturelle au service des concitoyens du nouveau territoire.

Ainsi, conformément à la demande du Préfet, M. le Maire soumet à l'assemblée la question relative à la fusion des territoires CCME/CCGR comme proposée par le schéma de C.D.C.I.

La discussion faisant suite à la présentation porte sur les points suivants :

- N'y a-t-il pas pour Sundhouse un risque de perdre certains de ses équipements structurants ?
- Ne sera-t-il pas plus difficile de réaliser des projets dont la compétence risque de passer au niveau intercommunal ?
- L'impact d'un éventuel transfert de compétence(s).

M. le Maire dit comprendre les interrogations que cette fusion suscite mais se veut rassurant en rappelant l'intérêt pour le territoire et également le fait qu'à travers le contrat de territoire, les grands investissements communaux étaient déjà soumis à une validation à l'échelle des deux communautés de communes et à une nécessité de programmation.

Quant au délai, M. le Maire reconnaît que cela est rapide mais il estime que pour avancer concrètement, il faut que la nouvelle gouvernance communautaire soit installée.

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin,

Vu la proposition du Préfet du Bas-Rhin projetant la fusion des communautés de communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

émet un avis favorable sur le projet présenté par le Préfet du Bas-Rhin pour ce qui concerne la fusion des Communautés de Communes de Marckolsheim et Environs (CCME) et du Grand Ried (CCGR).

ADOpte A L'UNANIMITE (3 abstentions).

3) Ecole Maternelle : acquisition de matériel

Mme Josiane GERBER, Adjointe, indique que l'effectif prévu à l'Ecole Maternelle, à la rentrée, est de 78 élèves (+ 15 par rapport à 2009).

Ainsi, il convient de compléter l'équipement en matière de couchage.

Le coût à prévoir est de l'ordre de 500 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve ces dépenses.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4) Ecole Primaire : demande de subvention

Mme la Directrice de l'Ecole Primaire sollicite une subvention communale pour les 46 élèves de CM1-CM2 participant à la classe transplantée dans le Doubs.

Vu la décision de principe adoptée dans le cadre du vote du budget primitif,
le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
décide d'accorder une subvention de 1 150.00 € à l'Ecole Primaire (46 élèves x 25 €).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

5) Presbytère : remplacement du portail

a) Choix du portail

M. Pierre GRAFF, Adjoint, présente le résultat de la consultation engagée en vue du remplacement du portail du Presbytère.

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Codes des marchés publics ;
Vu l'article 26 du Code des marchés publics relatif à la mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés ;
Vu l'article 28 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
Vu le montant estimatif du marché ;
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le classement des offres réceptionnées ;
Vu la délibération du 27.03.2008 portant délégation d'attribution du Conseil au Maire en matière de marchés publics ;
Vu l'avis du Conseil Municipal ;
M. le Maire informe que l'entreprise SCHWEITZER est retenue (alu thermolaquée à 2 battants avec automatisme) pour un montant de 7 506.69 € TTC.

b) Décision budgétaire modificative

La Paroisse Protestante participant à hauteur de 5 000 € pour cet équipement,
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
vote un crédit supplémentaire de 5 000 € à l'article D 2313 "constructions" opération 11, équilibré par une recette du même montant à l'article R 1318 "participations autres" opération 11.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6) Mairie : mobilier pour la salle du Conseil

M. Pierre GRAFF, Adjoint, présente le résultat de la consultation pour l'équipement mobilier de la salle du Conseil.

La configuration proposée est en fer à cheval. Parmi les fournisseurs consultés, un seul répond à ce souhait. Le devis s'élève à 26 290 € TTC pour 23 places (passage de 15 à 19 conseillers municipaux à partir de 2014) et autant de sièges.

21 548 € de crédits sont disponibles au budget mais une décision budgétaire modificative peut être proposée avec un financement provenant de recettes supplémentaires afin de porter les crédits à 26 290 €.

M. Claude GERBER estime qu'il n'est pas judicieux d'engager de telles dépenses pour l'ameublement de la salle du Conseil et que ces crédits pourraient être affectés à d'autres investissements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** d'ajourner la décision relative à ce projet ;
- **approuve** la configuration proposée mais souhaite qu'une plus large consultation soit menée avant de prendre une décision.

ADOpte A L'UNANIMITE.

7) Intervention des Adjoints

M. Pierre GRAFF :

- Gendarmerie : 2 lampadaires ont été installés dans la cour ;
- Mairie : les cadres photos ont été préparés pour la salle du Conseil ;
- Ecole Primaire : les agents techniques procèdent au raccordement téléphone et internet du nouveau bâtiment à l'ancien ;
- Maison de l'Enfant : les travaux ont commencé ;
- SMICTOM : lors d'un contrôle des bacs dans la commune, 23 ont fait l'objet d'un refus de collecte ;
- Evaluation des risques professionnels du personnel communal : le bureau d'études DEKRA a rendu son rapport d'analyse ;
- La Poste : les calorimètres ont été installés afin de permettre une séparation de la facturation du chauffage entre le bureau de poste et le logement ;
- Eglise : la réparation de la toiture (infiltration) a été réalisée par l'entreprise COTE BOIS de Sundhouse ;
- Canal du Rhône au Rhin : Mme le Sous-Préfet a informé les élus que l'élagage d'arbres jugés dangereux était un préalable à l'autorisation d'ouverture de la piste cyclable.

Mme Josiane GERBER :

- Le 6 août prochain, l'OMJSAL organise une journée de travail pour l'entretien des tables de brasseries (ponçage, application d'une lasure). 2 personnes par association sont sollicitées ;
- Jury fleurissement : la Commission Environnement et Cadre de vie propose de classer en prix d'excellence les plus belles réalisations.

M. Claude GERBER :

- Voirie rues de la Pépinière, des Vergers, des Jardins et lotissement : une réunion préparatoire aura lieu ce jeudi avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages, bureau d'études et entreprises concernées pour le phasage des travaux.

8) Divers

- Informations relatives aux ventes soumises au droit de préemption urbain.
- Festivités du 14 juillet : un point est fait sur l'organisation.
- M. Fabien ANSTETT signale que la balustrade du monument aux morts est en mauvais état et indique que la maisonnette de la balance communale nécessite une rénovation. M. le Maire répond que la réflexion est engagée et suggère de solliciter un artisan pour mener à bien les travaux sur la maisonnette et le service technique pour la balustrade.
- M. Fabien ANSTETT propose également d'enlever le sable ainsi que le portique à côté du parking de la salle polyvalente si le Collège n'en a plus l'utilité. Dans le cas contraire, cela mérite d'être entretenu.
- Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 13 septembre 2011.

Fait à SUNDHOUSE, le 2 août 2011

Le Maire,

Jean-Louis SIEGRIST

